Exemples de bonnes pratiques pour améliorer la qualité du paysage

Mise en œuvre de la Conception « Paysage suisse » sur le terrain

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

KBNL
CDPNP
CDPNP
CIPNC

Konferenz der Beauftragten für Natur- und Landschaftsschutz
Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage
Conferenza dei delegati della protezione della natura e del paesaggio
Conferenza dals incumbensats per la protecziun da la natira e da la cuntrada

Exemples de bonnes pratiques pour améliorer la qualité du paysage

Mise en œuvre de la Conception « Paysage suisse » sur le terrain

Publié par l’Office fédéral de l’environnement (OFEV) et la Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP). Berne, 2024

Impressum

Éditeur
Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec la Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP)
L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Auteurs
Oliver Graf (dialog:umwelt GmbH),
Franziska Schmid (RisikoWissen)

Groupe d'accompagnement
Daniel Arn (OFEV), Raymond Beutler (canton de Berne, CDPNP), Annemarie Sandor (canton de Schwytz, CDPNP)

Remerciements
René Abgottspon (Baltschiedertalkommission), Erica Baumann (Réseau des parcs suisses), Silvia Berger (Worb), Grazia Bianchi (Cittadini per il Territorio), Rainer Borcherding (Stettfurt), Francesca Cheda (canton de Fribourg), Moritz Clausen (Landschaftspark Binntal), Yann Clavien (canton du Valais), Corina Del Fabbro (Pro Natura), Andreas Gass (Wenslingen), Urs Gimmi (canton de Saint-Gall), Laurent Gogniat (canton du Jura), Emmanuel Graz (Lausanne), Bernhard Güttinger (Nesslau), Stefan Hasler (Association suisse des professionnels de la protection des eaux, VSA), Aaron Heinzmann (Mountain Wilderness), Martin Hug (Flims), Franziska Humair (Fonds Suisse pour le Paysage), Florian Inneman (EspaceSuisse), Simone Jakob (canton des Grisons), Hubert Jaquier (Delémont), Bruno Käufeler (IMPULS AG), Romain Koller (Bellelay), Adrian Kräuchi (Landplan AG), Matthias Künzler (canton de Thurgovie), Nico Lehmann (SKK Landschaftsarchitekten AG), Karina Liechti (Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage), Kilian Looser (Nesslau), Thomas Leu (canton de Berne), Gabriela Manser (Goba AG), Pierre Mosimann (Saicourt), Roberto Mossi (canton du Tessin), Silvia Oppliger (VSA), Giancarla Papi (canton de Fribourg), Sacha Peter (canton de Soleure), Mathieu Petite (canton de Genève), Markus Plattner (canton de Bâle-Campagne), Fabian Reichenbach (Naturpark Gantrisch), Edgar Reichmuth (Bezirk Höfe), Elise Riedo (urbaplan sa), Raimund Rodewald (Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage), Daphné Rüfenacht (Association suisse Infrastructures communales), Res Schmutz (Alpkorporation Nünenen), Maude Schreyer-Gonthier (Association des Communes Suisses), Thomas Schwaller (canton de Soleure), Catherine Strehler-Perrin (canton de Vaud), Désirée Thalmann (Léchelles), Esther van der Werf (EspaceSuisse), Regula Waldner (oekoskop AG), Geni Widrig (suisseplan Ingenieure), Peter Wullschleger (Fédération Suisse des Architectes Paysagistes), Adrian Zumstein (canton du Valais)

Traduction
Service linguistique de l'OFEV

Mise en page
Funke Lettershop AG

Photo de couverture
Détente dans l'écoquartier Morépont de Delémont (JU)
© Tobias Köhler

Commande de la version imprimée et téléchargement au format PDF
OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
N° d'art. : 810.400.153F
www.bafu.admin.ch/uw-2417-f

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.
La langue originale est l'allemand.

© OFEV / CDPNP 2024

Table des matières

Abstracts 5

Avant-propos 6

Introduction 7

Exemples de bonnes pratiques pour améliorer la qualité du paysage

Objectif 1 Découvrir la beauté des paysages locaux en se promenant 12
Objectif 2 Le paysage d'Appenzell en tant que facteur d'implantation 14
Objectif 3 Un remaniement parcellaire pour une meilleure qualité du paysage 16
Objectif 4 Culture du bâti exemplaire pour le Toggenbourg 18
Objectif 5 Une qualité exceptionnelle au cœur et en périphérie 20
Objectif 6 Régénération de bas-marais dans le parc naturel du Gantrisch 22
Objectif 7 Espace pour l'eau, la biodiversité et la détente à Delémont 24
Objectif 8 Rues-jardins pour le quartier des Plaines-du-Loup à Lausanne 26
Objectif 9 Espaces ouverts et milieux naturels mis en réseau le long du Laveggio 28
Objectif 10 Davantage de valeurs naturelles dans le village rural de Stettfurt 30
Objectif 11 Attachement à la vallée de Baltschieder 32
Objectif 12 Un pommier pour chaque entrée à l'école 34
Objectif 13 Nouvelles remontées mécaniques pour Flims 36
Objectif 14 Une allée d'arbres pour le site marécageux de Bellelay 38

Abstracts

Fourteen good examples from twelve cantons show how the quality of the landscape can be improved at communal and regional level. The examples are based on the 14 quality objectives of the Swiss Landscape Concept (SLC). They illustrate the concrete benefits of a high standard of landscape quality and provide a model and inspiration for the means by which improvements can be achieved. Spatial planning, regional development, landscapes of national importance, parks, agriculture, forestry and the adaptation of building regulations provide the basis for design instruments and financing options.

Keywords:
landscape, Swiss Landscape Concept, services, best practice, implementation, communes

Quatorze exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans douze cantons montrent qu'il est possible d'atteindre une meilleure qualité paysagère au niveau des communes et des régions. Inscrits dans la droite ligne des quatorze objectifs de qualité de la Conception « Paysage suisse », ces exemples illustrent l'avantage concret que confère une qualité paysagère élevée, servent de modèles et suggèrent les moyens à utiliser pour parvenir à une amélioration. Les instruments de gestion paysagère et les possibilités de financement résultent des politiques en matière d'aménagement du territoire, de développement régional, de paysages d'importance nationale, de parcs, d'agriculture, d'économie forestière ou de l'adaptation des règlements de construction.

Mots-clés :
paysage, Conception « Paysage Suisse », prestations paysagères, bonnes pratiques, mise en œuvre, communes

Vierzehn gute Beispiele aus zwölf Kantonen zeigen, wie sich auf der Ebene der Gemeinden und Regionen die Landschaftsqualität erhöhen lässt. Die Beispiele orientieren sich an den vierzehn Qualitätszielen des Landschaftskonzepts Schweiz (LKS). Sie veranschaulichen den konkreten Nutzen einer hohen Landschaftsqualität und bieten Vorbild und Anregung, mit welchen Mitteln sich eine Verbesserung erreichen lässt. Gestaltungsinstrumente und Finanzierungsmöglichkeiten ergeben sich aus der Raumplanung, der Regionalentwicklung, den Landschaften von nationaler Bedeutung, den Pärken, der Landwirtschaft, der Waldwirtschaft oder der Anpassung von Baureglementen.

Stichwörter:
Landschaft, Landschaftskonzept Schweiz, Leistungen, Best Practice, Umsetzung, Gemeinden

Quattordici esempi di buone pratiche provenienti da dodici Cantoni dimostrano come sia possibile migliorare la qualità del paesaggio a livello di comuni e regioni. Gli esempi si orientano ai quattordici obiettivi di qualità della Concezione «Paesaggio svizzero» (CPS) e illustrano il beneficio concreto di un'elevata qualità del paesaggio, offrendo al tempo stesso un modello e un suggerimento sui mezzi da utilizzare per conseguire tale miglioramento. Strumenti di sviluppo e possibilità di finanziamento scaturiscono da ambiti diversi: pianificazione del territorio, sviluppo regionale, paesaggi d'importanza nazionale, parchi, agricoltura, economia forestale o adeguamento dei regolamenti edilizi.

Parole chiave :
paesaggio, Concezione «Paesaggio svizzero», prestazioni, buone pratiche, attuazione, comuni

Avant-propos

Améliorer la qualité du paysage, cela en vaut la peine et c'est faisable. Ainsi pourrait être résumée la présente brochure recensant quatorze exemples de bonnes pratiques qui montrent comment les paysages peuvent être préservés et développés par les personnes qui y vivent et qui les apprécient.

Les exemples sélectionnés se basent sur la Conception « Paysage suisse ». Instrument de planification contraignant pour les autorités, la CPS définit le cadre d'un développement des paysages suisses axé sur la qualité. Lors de sa séance du 8 mars 2024, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la CPS pour la période 2020-2023 et a confirmé la validité des quatorze objectifs de qualité.

Les sept premiers exemples de bonnes pratiques portent sur les objectifs de qualité paysagère généraux : la diversité et la beauté des paysages en Suisse, le paysage en tant que facteur d'implantation, une utilisation du sol adaptée au site, des interventions réalisées avec soin en visant la qualité, le patrimoine culturel et naturel, des milieux naturels de grande valeur écologique et la dynamique naturelle. Les sept autres sont consacrés à des paysages spécifiques : urbains, périurbains, à dominance rurale, de haute montagne, utilisés principalement par l'agriculture, marqués par le tourisme et remarquables.

Les exemples issus de douze cantons répartis dans toutes les régions du pays invitent à utiliser toute la palette d'instruments à disposition pour conserver et améliorer la qualité du paysage. En plus des possibilités de financement, ces derniers comptent par exemple la sensibilisation au paysage dans le cadre scolaire, le développement régional, les parcs et paysages d'importance nationale, les conceptions paysagères cantonales, la révision ciblée des règlements de construction ou les offres de conseil destinées aux communes. À cette liste s'ajoute l'engagement résolu des citoyens dont le paysage a toujours besoin.

Nous vous invitons sincèrement à saisir, là où vous êtes, les opportunités qui s'offrent à vous d'améliorer la qualité du paysage – pour le bien de la société, de l'économie et de la nature !

Katrin Schneeberger, directrice
Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Urs Känzig, président
Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP)

Introduction

La qualité paysagère d'une région a une valeur inestimable pour les gens qui y vivent, pour les entreprises qui s'y sont implantées, et pour la faune et la flore qui y ont trouvé un habitat. Que ce soit localement, aux échelons régional ou supérieur, chacun peut agir en faveur d'un développement des paysages axé sur la qualité. À cet égard, la Conception « Paysage suisse » (CPS) approuvée par le Conseil fédéral propose un cadre. Illustrant les quatorze objectifs de qualité de la CPS, la présente brochure donne des exemples de bonnes pratiques pour une mise en œuvre réussie sur le terrain.

Collaboration exemplaire entre des familles paysannes et des associations de protection de la nature à Möhlin (AG).
Photo : Natur - und Vogelschutz Möhlin

Des paysages qui rendent service

Le paysage d'une région, d'une contrée ou d'une localité est déterminant pour la qualité de vie des habitants. Par ailleurs, les qualités paysagères influent sur le marché immobilier et sur l'attrait du site pour les entreprises.

Très concrètement, la qualité d'un paysage se mesure aux prestations qu'il fournit. Celles-ci ont souvent le caractère de biens publics : à la fois habitat pour les espèces végétales et animales, espace pour les maisons, les chemins de fer et d'autres infrastructures, et site de production de denrées alimentaires, de fibres ou de matériaux de construction. Les paysages régulent le régime hydrique ou le microclimat et rendent de nombreux services culturels tels que le plaisir esthétique suscité par une randonnée ou le sentiment d'appartenance découlant de l'identification au paysage. Quiconque a comme cadre de vie un paysage de grande qualité témoigne d'une plus grande facilité à se détendre et jouit en général d'une meilleure santé. Les régions, contrées ou localités aux beaux paysages sont intéressantes pour le tourisme et favorisent de nombreuses autres activités économiques.

Le paysage comprend l'ensemble du territoire, incluant campagnes et villes, milieux proches de l'état naturel et zones urbanisées. Les paysages se transforment du fait des processus naturels ou des utilisations anthropiques, ou de changements de perception et d'appréciation.

En somme, il vaut la peine d'accorder une plus grande attention au paysage. Des paysages de qualité sont un atout pour les domaines de la vie les plus divers. À l'inverse, là où l'on fait peu de cas des paysages en ne développant pas leurs qualités ou en ne les protégeant pas suffisamment, des potentiels considérables demeurent inexploités pour la qualité de vie des habitants, l'économie et la biodiversité.

Consolider les points forts, exploiter les potentiels

Des paysages beaux et variés offrent une qualité de vie élevée. En Suisse, l'interaction entre particularités régionales naturelles et culturelles a donné lieu, au fil des siècles, à des paysages de qualité, où s'épanouit une riche biodiversité. Il est important de conserver ces points forts. Dans le même temps, il faut saisir les opportunités de combler les lacunes et d'accroître la qualité paysagère. Pour illustrer ces deux approches, la présente publication donne des exemples de bonnes pratiques provenant de toutes les régions de la Suisse.

Les changements dans l'aménagement du territoire sont autant de possibilités de développement dynamique des qualités paysagères, à l'instar de la mise en réseau et de la valorisation des milieux naturels comme dans l'exemple de la régénération d'un bas-marais dans le parc naturel du Gantrisch (6) ou dans celui de la renaturation de la Sorne à Delémont, qui a permis de donner de l'espace à l'eau, à la biodiversité et à la détente (7). Parmi les opportunités saisies figure le remaniement parcellaire qui s'est traduit, à Léchelles, par une utilisation du sol adaptée au site (3) et les mesures de valorisation, à Stettfurt, qui ont conduit à davantage de valeurs naturelles (10). Dans le Toggenbourg, un guide aide à la construction de bâtiments de qualité (4), tandis que les nouvelles remontées mécaniques s'intègrent parfaitement dans le paysage de Flims (13). Dans le Mendrisiotto, des milieux naturels et des espaces ouverts le long du Laveggio ont pu être reliés et mis en réseau et des franges urbaines ont pu être aménagées (9) et, à Lausanne, une densification axée sur la qualité a permis de préserver des espaces verts grâce à des rues-jardins (8).

Compte tenu de l'expansion des surfaces d'habitat et d'infrastructure, de l'uniformisation des modes d'exploitation et de la progression du réchauffement climatique, il est toutefois nécessaire d'adopter également des approches de conservation et de valorisation, faute de quoi il y a un risque de mitage et de morcellement du paysage, de perte de terres cultivables, de recul des zones de détente, et d'uniformisation. C'est pourquoi les milieux naturels de grande valeur écologique doivent être préservés et le caractère naturel du paysage doit être maintenu. La vallée de Baltschieder illustre bien cet impératif : une commission veille au respect du contrat de protection signé il y a bientôt 40 ans (11). À Wenslingen, un verger haute-tige aménagé avec des écoliers contribue à la sauvegarde des terres cultivables (12). La préservation des paysages passe par une meilleure sensibilisation à leur beauté, par exemple à l'occasion de promenades à l'intention du public (1) ou dans le cadre de la valorisation des particularités régionales comme les allées d'arbres dans le site marécageux de Bellelay (14). Une reconnaissance est accordée aux paysages utilisés en tant que facteur d'implantation comme à Appenzell (2), mais aussi là où ils sont appréciés à titre de patrimoine culturel et naturel comme à Ernen (5).

Une conception pour la Confédération, les cantons et les communes

La CPS fixe le cadre d'une évolution des paysages suisses cohérente et axée sur la qualité. Cet instrument de planification définit comment la Confédération entend appliquer le principe de préservation du paysage (art. 3, al. 2, de la loi sur l'aménagement du territoire, LAT) dans l'accomplissement de ses activités ayant des effets sur l'organisation du territoire.

La première version de la CPS remonte à 1997. À l'époque, il s'agissait déjà d'une conception au sens de l'art. 13 LAT. La LAT prévoit que la Confédération procède à des études de base lui permettant d'accomplir ses tâches qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Par « effets sur l'organisation du territoire » on entend non seulement les bâtiments et installations, mais aussi par exemple l'approbation d'un plan, l'attribution d'une concession ou l'octroi de contributions financières. L'accomplissement de ces tâches reposant directement sur le droit fédéral, il s'agit de tâches fédérales.

Si les compétences requises pour une tâche qui a des effets sur l'organisation du territoire reviennent largement à la Confédération, celle-ci établit les « plans sectoriels » correspondants (p. ex. pour les constructions militaires, les routes nationales ou les installations de l'aviation civile). Les « conceptions » s'appliquent là où les objectifs fixés nécessitent des mesures qui ne sont que partiellement du ressort de la Confédération. À la CPS s'ajoutent par exemple la Conception énergie éolienne ou la Conception des installations sportives d'importance nationale.

La conservation et le développement des qualités paysagères ne peuvent être le fruit que d'une action conjointe, la Confédération, les cantons et les communes se partageant les compétences. De nombreux secteurs sont invités à participer : outre l'aménagement du territoire et la protection de la nature et du paysage, citons notamment le développement régional, l'agriculture, l'économie forestière, le tourisme ou la construction.

La CPS actuelle a été adoptée en mai 2020 par le Conseil fédéral. Elle est contraignante pour les autorités. Aussi, outre la Confédération, les autorités cantonales et communales doivent notamment tenir compte de la CPS, en utilisant la marge de manœuvre dont elles disposent pour accomplir leurs tâches. Pour les autres acteurs, la CPS constitue un document de référence.

Quatorze objectifs de qualité pour le paysage
La CPS dépeint une vision pour 2040 avec sept objectifs de qualité paysagère généraux et sept objectifs de qualité paysagère spécifiques. Les exemples de bonnes pratiques donnés dans la présente brochure correspondent à chacun de ces quatorze objectifs de qualité.

Objectifs de qualité paysagère généraux :
1. Encourager la diversité et la beauté des paysages en Suisse
2. Renforcer le paysage en tant que facteur d'implantation
3. Aménager l'utilisation du sol de manière adaptée au site
4. Réaliser les interventions avec soin, en visant la qualité
5. Reconnaître le paysage à titre de patrimoine culturel et naturel
6. Conserver et mettre en réseau les milieux naturels de grande valeur écologique
7. Laisser libre cours à la dynamique naturelle

Objectifs de qualité pour paysages spécifiques :
8. Paysages urbains – densifier en visant la qualité et en garantissant des espaces verts
9. Paysages périurbains – arrêter la progression du mitage, aménager les franges urbaines
10. Paysages à dominance rurale – accorder la priorité à l'utilisation adaptée au site
11. Paysages de haute montagne – conserver le caractère naturel
12. Paysages utilisés principalement par l'agriculture – conserver les terres agricoles et en accroître la qualité écologique
13. Paysages marqués par le tourisme – conserver et valoriser les qualités paysagères, architecturales et culturelles
14. Paysages remarquables – valoriser l'identité régionale du paysage

Faciliter la qualité du paysage

Les exemples de bonnes pratiques fournis dans la présente brochure ne se bornent pas à exposer un état final souhaitable ; ils invitent davantage à la conservation et à l'amélioration de la qualité du paysage sur le terrain et montrent la marche à suivre.

Une démarche qui s'étend au-delà des frontières d'une commune est un facteur de succès, qu'il s'agisse d'une collaboration au sein d'une région, d'un parc naturel, d'un district, d'un canton, ou d'un regroupement informel de communes voisines. Les personnes à l'origine de projets réussis viennent donc de divers horizons. Les autorités et les organes responsables officiels sont également représentés ainsi que des entreprises, des organisations de la société civile, des spécialistes et des particuliers engagés.

Le paysage est le résultat de l'action conjointe de nombreux acteurs différents. Il est donc important que les décideurs politiques, les autorités, les géographes, les architectes paysagistes, les urbanistes, les architectes, les artisans, les agronomes, les biologistes, les ingénieurs forestiers, les responsables de l'aménagement des eaux ou les experts en dangers naturels franchissent les limites de leurs disciplines respectives pour se comprendre et agir dans un esprit le plus participatif possible afin que la population puisse elle aussi s'investir.

La Confédération et les cantons mettent à la disposition des acteurs sur le terrain un large éventail d'instruments et d'approches qu'ils peuvent utiliser pour gérer la qualité du paysage. Base technique essentielle, les conceptions paysagères cantonales analysent les entités territoriales pertinentes du point de vue du paysage et formulent des objectifs de qualité correspondants. Dans le cadre de la discussion avec les participants concernant les valeurs, les potentiels et les déficits, une stratégie et des mesures sont élaborées.

Les instruments de l'aménagement du territoire tels que les plans directeurs et les plans d'affectation, jouent un rôle clé dans la conservation et l'amélioration de la qualité du paysage. Quant aux règlements de construction, ils peuvent contenir des prescriptions importantes pour le paysage, par exemple concernant l'aménagement des alentours. À l'intention des cantons et des communes, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a formulé des dispositions de référence qui peuvent être adaptées aux conditions locales. Les concepts pour les espaces verts et ouverts servent à garantir et à préserver ces surfaces.

Le développement régional propose d'autres pistes pour accroître la qualité paysagère. Les paysages d'importance nationale – sites marécageux, patrimoine mondial naturel, objets de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), parcs d'importance nationale – jouent un rôle majeur, tout comme les sites construits à protéger, les voies de communication historiques ou les biotopes tels que les hauts-marais et les bas-marais.

Certains instruments sectoriels revêtent une importance majeure, tels ceux relevant de l'économie forestière (réserves, valorisation des lisières, pâturages boisés, selves de châtaigniers ou autres formes de forêts de grande valeur) et de l'agriculture (projets de mise en réseau et projets de qualité du paysage dans le cadre des paiements directs). Par ailleurs, les qualités paysagères peuvent également être accrues grâce à des projets de développement régional, à des processus de développement de l'espace rural ou à des améliorations foncières.

La revitalisation des eaux est une mesure qui profite au paysage au sens large et qui est très remarquée par la population. Elle a notamment des bienfaits pour la détente, la biodiversité et la protection contre les dangers naturels.

La procédure d'autorisation de construire exerce une influence déterminante sur le paysage, que ce soit au niveau des communes ou des cantons (pour les projets en dehors des zones à bâtir). Les règlements de construction, les lignes directrices et l'imposition d'exigences en matière de conception ouvrent de multiples possibilités d'aménagement. Par ailleurs, les communes peuvent adjoindre des spécialistes aux maîtres d'ouvrage et aux planificateurs afin de les conseiller.

Les communes peuvent également bénéficier de prestations de conseil en matière de paysage et, ainsi, faire appel à des experts disposant d'une longue expérience dans l'interaction avec les maîtres d'ouvrage, les services en charge de la planification, les conseils municipaux et d'autres instances. Les communes intéressées s'adressent au service cantonal du paysage *(www.bafu.admin.ch/conseilpaysage).*

Nouvelle phase de mise en œuvre avec des objectifs identiques
Lors de sa séance du 8 mars 2024, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la CPS pour la période 2020-2023. D'après les conclusions de ce rapport, les objectifs de la CPS gardent toute leur actualité, et les mesures prévues contribuent grandement à sa mise en œuvre.

Le rapport conclut que la collaboration des offices fédéraux avec les cantons et les communes reste centrale pour la période 2024-2030. Dans ce contexte, les autorités cantonales et communales doivent tenir compte des objectifs de qualité paysagère de la CPS selon la marge de manœuvre dont elles disposent. Ceux-ci doivent être explicitement indiqués et pris en compte dans la pesée des intérêts des différents domaines politiques qui gouvernent l'évolution du paysage. Ainsi, la qualité de vie de la population et le développement économique pourront, à l'avenir, continuer de bénéficier amplement des valeurs naturelles et culturelles du paysage.

Régénération des marais dans le parc naturel du Gantrisch. Photo : Thomas Leu

Objectif 1 : encourager la diversité et la beauté des paysages en Suisse

Découvrir la beauté des paysages locaux en se promenant

Chaque année, les habitants du district schwytzois de Höfe ont la possibilité de mieux connaître les paysages de leurs communes et d'en apprécier davantage la beauté, en se promenant en compagnie d'un spécialiste. Les promenades paysagères sont aussi un moment privilégié pour présenter les mesures prises dans le cadre de la conception d'évolution du paysage (CEP).

Promenade paysagère dans le district de Höfe (SZ). Photo : Bianca Bamert

La beauté d'un paysage ne réside pas uniquement dans le paysage lui-même, elle naît aussi dans le regard de la personne qui le contemple. Bien sûr, il faut la présence bien réelle d'un arbre solitaire aux dimensions monumentales, d'un bâtiment prestigieux ou d'un ruisseau qui s'écoule naturellement, mais ce n'est que lorsque l'observateur en perçoit aussi la qualité que le paysage se révèle dans toute sa splendeur. Quiconque a conscience de ces qualités s'identifie davantage à son environnement et tire pleinement parti des prestations paysagères qui lui sont offertes. Se sentir bien dans son propre paysage est l'objectif que poursuivent les participants aux promenades paysagères organisées dans le district de Höfe.

Il y a bientôt 20 ans, Feusisberg, Freienbach et Wollerau, les trois communes du district de Höfe, ont élaboré une CEP mettant l'accent sur la détente, les eaux et les espaces ouverts dans le milieu bâti. La CEP a permis d'identifier les lieux où l'offre de loisirs devait être étoffée, les sites où la nature devait être reine, les cours d'eau enterrés ou canalisés qui nécessitaient une revitalisation, ainsi que les zones urbanisées susceptibles d'accorder une place plus grande aux jeux, aux pauses ou aux déplacements à pied.

Afin que les habitants puissent comprendre ces valorisations et apprécier les qualités paysagères existantes, le district les invite chaque année à participer à une promenade paysagère de deux heures environ. Ainsi, lors de la balade « Au carrefour des trois communes » organisée en 2023, Geni Widrig, l'architecte paysagiste chargé d'accompagner le projet, a par exemple expliqué l'importance des souches imposantes qui sont sapées par le Würzbach, cours d'eau proche de l'état naturel, et qui deviennent alors un habitat essentiel pour les poissons. Il a également montré comment de petites structures très utiles peuvent améliorer la mise en réseau le long des franges urbaines. Les promenades paysagères sont un événement apprécié que les médias locaux relatent volontiers.

Contribution à la qualité du paysage

Selon l'objectif de qualité 1 de la CPS, la diversité et la beauté des paysages en Suisse doivent être encouragées. Il s'agit non seulement de conserver les qualités paysagères, mais aussi de renforcer et de développer les particularités régionales naturelles et culturelles.

C'est exactement ce que les communes du district de Höfe font au moyen de leur CEP. De plus, les promenades paysagères sont un instrument efficace qui peut être utilisé à grande échelle pour jeter des ponts entre la mise en œuvre concrète de mesures et la perception par la population et les responsables politiques.

Faciliter la qualité du paysage

Grâce à l'action conjointe menée au niveau du district, les communes améliorent les échanges et le transfert de connaissances. La CEP rend ainsi de précieux services. Des régions ou des communes peuvent aussi regrouper des orientations stratégiques dans des « conceptions paysage » qui s'inspirent de ce qui se fait dans les cantons : analyse des entités territoriales, mise à disposition des bases techniques nécessaires, mise au point d'une stratégie, et discussion avec les participants au sujet des valeurs, des potentiels et des déficits. Enfin, des mesures appropriées doivent être choisies, intégrées à des instruments de planification régionaux ou communaux, et mises en œuvre.

Informations complémentaires

L'école peut transmettre très tôt des connaissances en matière de paysage. La notion d'« espace » revient ainsi souvent dans les plans d'études des différentes régions linguistiques de Suisse. L'Observation du paysage suisse s'intéresse par ailleurs à l'évolution du paysage physique et de sa perception par la population.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

Objectif 2 : renforcer le paysage en tant que facteur d'implantation

Le paysage d'Appenzell en tant que facteur d'implantation

Le canton d'Appenzell est connu au-delà des frontières pour son paysage de collines. Il doit sa renommée notamment aux entreprises locales qui savent parfaitement mettre en scène leurs produits dans ce décor. Ces entreprises contribuent elles aussi à l'amélioration des qualités paysagères comme le montre l'exemple d'un producteur de boissons installé à Gontenbad.

Herbes entrant dans la composition de boissons produites à Gontenbad (AI). Photo : Jens Scheibe

Gontenbad est un hameau du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Il y a cent ans à peine, il y avait là un établissement balnéaire. Depuis les années 1930, de l'eau minérale et diverses boissons rafraîchissantes y sont mises en bouteille. La source d'eau minérale actuellement exploitée par Goba AG jaillit directement en aval des marais de Gontenmoos. Pour composer ses diverses boissons, l'entreprise utilise l'eau de source et des herbes cultivées dans le respect des règles de l'agriculture biologique par la société Kräuter Schopf GmbH sise à proximité (photo).

Le producteur de boissons Goba entretient un lien très fort avec le lieu et son paysage. Sur la porte d'entrée du réservoir, on peut ainsi lire « Ici jaillit notre source, ici bat notre cœur ». Cet ancrage local revêt aussi une importance économique. La présidente du conseil d'administration Gabriela Manser l'explique sous l'angle du marketing : « C'est un avantage pour nous de pouvoir écrire Appenzell sur nos bouteilles ». Les douces collines au pied des pics escarpés de l'Alpstein ont marqué ce paysage et ont fait rêver. Pour Gabriela Manser, c'est « un lieu empreint de nostalgie ».

À son tour, l'entreprise réinvestit dans le paysage une part de cet avantage que lui procure son site d'implantation. Après la Seconde Guerre mondiale, l'extraction de tourbe a fortement endommagé le haut-marais de Gontenmoos, comme l'explique Corina Del Fabbro de Pro Natura St-Gallen-Appenzell. C'est pourquoi l'organisation de protection de la nature a lancé deux projets de régénération du marais auxquels Goba AG a contribué financièrement, en collaboration avec la Confédération et le canton. « Nous avons ainsi fait un premier pas essentiel vers l'amélioration de la qualité paysagère du Gontenmoos », se réjouit Corina Del Fabbro.

Contribution à la qualité du paysage
Avec l'objectif de qualité 2, la CPS contribue à renforcer le paysage en tant que facteur d'implantation. Avec ses valeurs naturelles et culturelles, le paysage doit être à la fois attrayant et immédiat. En outre, ses prestations doivent être reconnues et assurées.

Dans le hameau appenzellois de Gontenbad, le paysage de collines préalpines et son habitat caractéristique sont activement utilisés comme principal facteur d'implantation pour l'économie. L'engagement de la société civile et du monde économique en faveur de la valorisation écologique du marais reflète aussi l'estime portée aux qualités particulières du paysage et contribue à les conserver.

Faciliter la qualité du paysage
Il est fréquent que les communes et les régions renforcent le paysage en tant que facteur d'implantation à l'aide d'instruments du développement régional. En milieu rural, les paysages d'importance nationale (parcs, sites marécageux, objets de l'IFP) jouent un rôle majeur en bien des endroits. Les sites construits à protéger, les voies de communication historiques ou les biotopes tels que les hauts-marais et les bas-marais, sont aussi des leviers pour améliorer la qualité du paysage.

Dans les agglomérations, le renforcement du paysage en tant que facteur d'implantation passe souvent par la création de paysages favorisant l'exercice physique et bénéfiques pour la santé ou par la sauvegarde durable d'espaces verts et ouverts (voir les objectifs 8 et 9).

Informations complémentaires
L'itinéraire pour vélo 888 « Ruban vert de Berne » et le projet « Réseau des produits régionaux du parc Ela » sont d'autres exemples inspirants de mise en valeur du paysage en tant que facteur d'implantation.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

« C'est un avantage pour nous de pouvoir écrire Appenzell sur nos bouteilles. »
Gabriela Manser, présidente du conseil d'administration de Goba AG
© Jens Scheibe

« Dans le Gontenmoos, le potentiel d'amélioration de la qualité du paysage demeure important. » *Corina Del Fabbro, Pro Natura St-Gall-Appenzell*
© MAD

Objectif 3 : aménager l'utilisation du sol de manière adaptée au site

Un remaniement parcellaire pour une meilleure qualité du paysage

À Léchelles, ancienne commune fribourgeoise désormais intégrée à la commune de Belmont-Broye, le remaniement parcellaire s'est fait au bénéfice non seulement des agriculteurs, mais aussi des propriétaires forestiers, des personnes en quête de détente, des écoliers et, bien sûr, de la nature.

Remembrement à Léchelles (FR). Photo : Jan Ryser

Dans les années 1950, un remembrement a rayé de la carte l'ancien lieu-dit « Le Marais » situé sur la nouvelle commune fribourgeoise de Belmont-Broye. À l'époque, le drainage avait permis de gagner des terres agricoles. Pourtant, les zones humides entourant Léchelles, habitats du crapaud calamite et de la rainette verte, comptent aujourd'hui parmi les principaux sites de reproduction de batraciens du canton. Un projet de mise en réseau lancé il y a plus de 20 ans a grandement contribué à sauvegarder ces populations d'espèces rares.

En général, les remaniements parcellaires visent une exploitation plus efficace des champs et des forêts. Une fois regroupées, les parcelles forment de vastes surfaces adjacentes, plus faciles à cultiver. Les routes et d'autres infrastructures sont adaptées aux besoins des utilisateurs. Par le passé, de tels regroupements ont souvent uniformisé le paysage, en supprimant les limites des terrains matérialisées par des haies, des arbres ou d'autres petites structures ou en rectifiant le cours des rivières. Comme le montre l'exemple de l'amélioration foncière de Léchelles débutée en 2012, un remembrement peut cependant aussi profiter au paysage.

« Le projet a été bénéfique pour tous », explique Désirée Thalmann, paysanne et présidente de la collectivité chargée de l'amélioration foncière de Léchelles. Le remaniement parcellaire a rendu l'exploitation des surfaces plus efficace. Les agriculteurs dont les terres ont fait l'objet de valorisations écologiques ont aussi un avantage : ils ont parfois droit au versement de paiements directs plus élevés (niveau de qualité II).

Les eaux étant passées dans le giron de la commune lors de la réattribution, des sites de reproduction de batraciens ont pu être créés dans l'intérêt de la nature, tandis que les mesures de revitalisation qui ont été prises renforcent la protection contre les crues.

Enfin, un sentier de randonnée longeant le Chandon offre des possibilités de détente attrayantes et, grâce à un nouveau pont, les écoliers peuvent cheminer le long de la rivière pour leur plus grand plaisir.

Contribution à la qualité du paysage
L'objectif de qualité 3 de la CPS consiste à aménager l'utilisation du sol de manière adaptée au site. Pour ce faire, il faut tenir compte des spécificités naturelles du site et des valeurs culturelles régionales.

La création d'étangs a permis de valoriser les zones humides typiques de Léchelles. Par ailleurs, grâce aux mesures de renaturation et aux saules têtards issus de variétés locales, le paysage retrouve les éléments historiques à la fois naturels et culturels qui lui donnaient son caractère marécageux d'origine.

Faciliter la qualité du paysage
L'utilisation adaptée au site et les mesures écologiques sont un aspect essentiel des améliorations foncières. La Confédération et les cantons prennent en charge la majeure partie des coûts. La contribution de l'agriculture à la qualité du paysage est également encouragée dans le cadre de projets de développement régional, de processus de développement de l'espace rural, de projets de mise en réseau, ou avec des projets de qualité du paysage.

Les revitalisations comptent parmi les mesures bénéfiques tant pour le paysage que pour la biodiversité et la protection des eaux. Du fait de la péréquation financière nationale, la Confédération prend part aux projets cantonaux correspondants.

Informations complémentaires
Un autre exemple provenant du canton de Bâle-Campagne illustre de manière intéressante l'objectif d'une utilisation du sol adaptée au site. Ainsi, à Aesch, un vignoble a fait l'objet d'une valorisation écologique profitant également à la détente de proximité.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

« Tout le monde y a gagné : l'agriculture, la population et la nature. » *Désirée Thalmann, présidente de la collectivité chargée de l'amélioration foncière*
© MAD

Objectif 4 : réaliser les interventions avec soin, en visant la qualité

Culture du bâti exemplaire pour le Toggenbourg

Un guide et des conseils visent à inciter les maîtres d'ouvrage et les planificateurs à construire en préservant le paysage du Toggenbourg à dominance rurale et caractérisé par ses petites structures.

Architecture typique du paysage du Toggenbourg (SG). Photo : Bernhard Güttinger

Le paysage du Toggenbourg a une valeur identitaire particulièrement forte pour ses habitants. Il se caractérise par un habitat dispersé qui s'est constitué au fil des siècles et qui est composé de fermes remarquables. En effet, près d'un tiers de la population du Toggenbourg vit en dehors de la zone à bâtir. C'est pourquoi les bâtiments agricoles sont souvent agrandis ou réaffectés. Or il n'est pas rare que ces transformations aient été réalisées selon des critères purement techniques et fonctionnels, sans tenir compte du paysage. « Pour conserver la particularité du paysage rural, il faut davantage sensibiliser à la culture du bâti locale », explique Kilian Looser, président de la commune de Nesslau.

Au lieu d'avoir à gérer des recours contre des projets de construction formés par des organisations de protection du paysage et de l'environnement, la commune de Nesslau a décidé d'adopter une autre approche : encourager les maîtres d'ouvrage et les planificateurs à prendre en considération, dès la phase de conception, la culture du bâti et le caractère paysager. Pour ce faire, elle a élaboré un guide sur la conception du bâti en milieu rural, intitulé « Bauentwurf im ländlichen Raum », qu'elle a étendu dans une seconde édition à tout le Toggenbourg.

Le guide décrit concrètement la culture du bâti du Toggenbourg et donne des exemples réussis de bâtiments d'exploitation traditionnels. Axé sur les besoins des maîtres d'ouvrage, il montre comment même les édifices à l'architecture moderne peuvent se fondre dans le paysage. Le guide est contraignant pour les autorités compétentes en matière de construction. Par ailleurs, certaines communes proposent des conseils professionnels. « Ces entretiens de conseil, qui se déroulent sur site la plupart du temps, sont pour nous l'occasion de

transmettre aux maîtres d'ouvrage et aux planificateurs les principes directeurs de la construction de qualité en dehors de la zone à bâtir », déclare Bernhard Güttinger, auteur du guide et l'un des conseillers techniques externes. « Grâce à la publication, nous avons réussi à faire en sorte que la population ait plaisir à s'approprier les valeurs architecturales du Toggenbourg. »

Contribution à la qualité du paysage

En vertu de l'objectif de qualité 4 de la CPS, les interventions doivent être réalisées avec soin, en visant la qualité ; les bâtiments et les installations doivent tenir compte de la particularité paysagère d'un site. Le sol doit être utilisé de façon mesurée et l'atteinte portée aux milieux naturels de grande valeur écologique doit être la plus faible possible.

La mosaïque de paysages du Toggenbourg se caractérise par des compartiments de terrain escarpés, séparés les uns des autres par de profonds ravins. Les groupes de fermes et l'habitat dispersé sont typiques. Les communes visent à conserver et à développer le caractère de ce paysage rural.

Faciliter la qualité du paysage

Les communes peuvent exercer une influence sur la construction en dehors de la zone à bâtir en imposant des principes de base concernant le tissu bâti ainsi que des lignes directrices. Dans la procédure d'autorisation de construire, elles peuvent poser des exigences en matière de conception et demander la prise en compte des particularités du paysage. En outre, elles peuvent adjoindre des consultants aux maîtres d'ouvrage et aux planificateurs, par exemple dans le cadre de la promotion des prestations de conseil en matière de paysage cofinancé par l'OFEV.

Informations complémentaires

Le réaménagement des ouvrages le long de la Bondasca et de la Maira à Bondo (commune de Bregaglia) est un autre bon exemple d'interventions réalisées avec soin, en visant la qualité.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

« Lorsqu'on traverse la vallée, on voit comment les constructions s'intègrent harmonieusement dans le paysage. » *Kilian Looser, prés. de la commune Nesslau*
© MAD

« Il nous importait de motiver les maîtres d'ouvrage et les planificateurs à adopter une autre manière de procéder. »
Bernhard Güttinger, auteur du guide
© MAD

Objectif 5 : reconnaître le paysage à titre de patrimoine culturel et naturel

Une qualité exceptionnelle au cœur et en périphérie

Le site construit d'Ernen, dans le Valais, est protégé par l'Inventaire fédéral depuis 1996. À l'aide de différents instruments et à travers divers projets, l'autorité compétente en matière de construction et le parc paysager s'engagent à conserver le patrimoine naturel et culturel.

Jardins communautaires au cœur du village d'Ernen (VS). Photo : Tobias Köhler

Ernen, village regroupé de la vallée de Conches, compte d'imposantes maisons en bois massif et des places. La place principale compte d'ailleurs parmi les plus belles de Suisse. Les surfaces libres au sein du village servent de jardins potagers. Dès les années 1940, la commune a reconnu la valeur unique de la culture du bâti et édicté un règlement de construction strict. Ainsi, les abords du village sont restés en grande majorité intacts malgré le boom de la construction. En 1996, Ernen a été inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse.

« Les sites construits intacts font l'image de marque du parc », déclare Moritz Clausen, directeur du parc paysager de la vallée de Binn. « Néanmoins, les conserver pose aussi un défi de taille aux communes. » En collaboration avec celles-ci, le parc s'engage en faveur des sites construits et coordonne leur développement spatial. De 2014 à 2018, les communes du parc ont participé à un projet-modèle d'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti soutenu par la Confédération et le canton.

Principal résultat du projet, le comité technique « Culture du bâti » nouvellement constitué prodigue des conseils aux communes et aux maîtres d'ouvrage. Il se compose de cinq spécialistes en architecture, architecture paysagère, aménagement du territoire, urbanisme et histoire architecturale. « La consultation est volontaire et

doit contribuer à harmoniser soigneusement le développement futur ou les projets de construction avec les méthodes de construction typiquement locales », explique Adrian Kräuchi, président du comité technique.

Pour l'aménagement des espaces libres dans le village, le parc soutient la plantation d'essences ligneuses indigènes et mise sur les pelouses fleuries. L'organisation du parc elle-même exploite les petites parcelles des jardins communautaires situés au cœur du village et guide les jardiniers amateurs. Un élément clé du paysage est ainsi conservé.

Contribution à la qualité du paysage
L'objectif de qualité 5 de la CPS vise à reconnaître les paysages, sites construits et monuments protégés et dignes de protection à titre de témoins de l'histoire naturelle et culturelle, en les inscrivant dans les instruments de l'aménagement du territoire.

Les communes situées dans le parc paysager de la vallée de Binn possèdent de précieux sites construits dans un paysage rural traditionnel de qualité. Une attention particulière est accordée à la gestion du patrimoine architectural et l'accent est mis sur le conseil technique, sur les principes de base de l'aménagement du territoire et sur la sensibilisation.

Faciliter la qualité du paysage
Les cantons et les communes sont tenus de prendre en considération l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. Ils doivent donc en tenir compte dans les plans directeurs et dans les plans d'affectation, en général en prévoyant des zones de protection des centres et des sites construits.

Le permis de construire est généralement délivré par la commune. Le règlement de construction est donc un instrument indispensable pour renforcer les aspects liés à la culture du bâti et au site construit. Des compétences dans les domaines de l'architecture, de la conservation des monuments ou du paysage sont nécessaires pour pouvoir évaluer les projets de construction. Des commissions ou comités techniques ainsi que des spécialistes mandatés peuvent apporter leur aide aux communes.

Informations complémentaires
La multitude de projets de conservation des selves de châtaigniers, comme ceux au-dessus des villages de Soazza (GR) et de St-Gingolph (VS), illustre parfaitement la reconnaissance et la sauvegarde du patrimoine paysager culturel et naturel. L'Association des producteurs de châtaignes de la Suisse italienne (Associazione Castanicoltori della Svizzera Italiana) est une plaque tournante incontournable pour les nombreux projets lancés dans le canton du Tessin.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

« Les sites construits intacts font l'image de marque du parc. »
Moritz Clausen, directeur du parc paysager de la vallée de Binn
© Tobias Köhler

« Le conseil garantit à long terme la qualité du paysage. »
Adrian Kräuchi, président du comité technique « culture du bâti »
© Jan Ryser

Objectif 6 : conserver et mettre en réseau les milieux naturels de grande valeur écologique

Régénération de bas-marais dans le parc naturel du Gantrisch

La coopérative d'alpage Nünenen est propriétaire du bas-marais d'importance régionale de Schwändli ainsi que d'une surface forestière adjacente d'une cinquantaine d'hectares. À l'initiative du parc naturel du Gantrisch et avec le soutien du canton de Berne, le système de drainage devenu obsolète a été supprimé, le marais a été régénéré et la forêt a été convertie en réserve.

Bas-marais régénéré à Riggisberg (BE). Photo : Jan Ryser

Dans le site marécageux d'importance nationale de Gurnigel/Gantrisch, situé dans le parc naturel régional du Gantrisch, plusieurs hauts-marais et bas-marais se trouvent au pied du col du Gurnigel. Nombre de ces vastes étendues figurent dans les inventaires de biotopes d'importance nationale. D'autres, qui revêtent une importance régionale, bénéficient toutefois aussi d'une protection rigoureuse du fait de leur situation dans le site marécageux. L'une de ces surfaces, le petit bas-marais de Schwändli, se trouve dans la commune bernoise de Riggisberg. D'anciennes photographies aériennes révèlent que la surface forestière aujourd'hui adjacente était auparavant presque entièrement ouverte. La couche de tourbe allant jusqu'à un mètre d'épaisseur témoigne du niveau d'hydromorphie initialement élevé du terrain.

« Avant, il était encore possible de gagner de l'argent avec le bois », explique Res Schmutz, président de la coopérative d'alpage Nünenen, laquelle possède le marais et la forêt attenante. Pour accroître la production de bois, des fossés de drainage ont été creusés comme en maint endroit. « Mais vu le cours actuel du bois, nous ne pouvons plus couvrir les frais de bûcheronnage », constate Res Schmutz. Or les fossés empêchent les milieux naturels de grande valeur écologique de se reformer puisqu'ils assèchent littéralement les marais.

Le parc naturel régional du Gantrisch est alors monté au créneau. Fabian Reichenbach, responsable de la biodiversité et du paysage, s'est entretenu avec Res Schmutz. « Les marais, éléments typiques de la région, font

partie de nos plus précieuses perles paysagères », déclare-t-il. Avec le soutien du canton, le parc naturel du Gantrisch et la coopérative d'alpage Nünenen ont lancé en 2019 un projet visant à restaurer le bas-marais. À cette fin, plus de 40 palplanches en bois ont été enfoncées dans le sol perpendiculairement au tracé des anciens fossés de drainage. L'eau est désormais retenue dans le complexe de la tourbière. En outre, la coopérative d'alpage Nünenen a convenu avec le canton de créer une réserve forestière spéciale dans la forêt adjacente. Ces mesures de valorisation sont bénéfiques pour le grand tétras, la bécasse des bois et d'autres espèces précieuses pour la biodiversité.

Contribution à la qualité du paysage
Au moyen de l'objectif de qualité 6, la CPS vise à conserver, à mettre en réseau et à valoriser des milieux naturels de grande valeur écologique.

Dans le parc naturel régional du Gantrisch, la régénération du marais de Schwändli a permis de rétablir un élément marquant du site marécageux d'importance nationale. Grâce à la collaboration avec la coopérative d'alpage, propriétaire du terrain, la valorisation des surfaces forestières est garantie durablement par contrat, sous la forme d'une réserve forestière spéciale. Ces milieux naturels de grande valeur écologique apportent une contribution essentielle à la qualité du paysage.

Faciliter la qualité du paysage
Le rôle des parcs naturels régionaux est fondamental pour concrétiser des opportunités d'amélioration de la qualité du paysage. Souvent proches des acteurs locaux, ils peuvent coordonner et conseiller les communes, le canton et divers services spécialisés, et servir d'intermédiaire entre eux. Ainsi, à l'échelle cantonale, le service de la promotion de la nature (bas-marais d'importance régionale) et l'office des forêts et des dangers naturels (réserve forestière spéciale) avaient pris part au projet. Tout comme les parcs naturels régionaux, d'autres organisations régionales peuvent exercer une telle fonction d'interface (conférences régionales, organismes de développement régionaux, etc.).

Informations complémentaires
Il existe d'autres exemples de bonnes pratiques en matière de pérennisation et de mise en réseau de milieux naturels de grande valeur écologique : le « paysage Birspark » et le « paysage culturel » de l'ancien cloître de Schönthal à Langenbruck (BL) ; la promotion de l'érable sycomore sur le Grüscher Älpli dans la commune de Schuders (GR) ; et le règlement relatif aux mesures d'encouragement de la biodiversité à Küsnacht ou les nombreux projets du Réseau nature du Pfannenstil (ZH).

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

« Grâce à la réserve partielle, le bûcheronnage est de nouveau rentable, même sur des terrains parfois difficiles. »
Res Schmutz, président de la coopérative d'alpage Nünenen
© Jan Ryser

« Les marais sont de véritables perles pour la biodiversité et le paysage du parc naturel. »
Fabian Reichenbach, parc naturel du Gantrisch
© Dres Hubacher

Objectif 7 : laisser libre cours à la dynamique naturelle

Espace pour l’eau, la biodiversité et la détente à Delémont

Le développement de l’écoquartier Morépont n’était possible qu’avec des investissements simultanés dans la protection contre les crues. La Sorne a retrouvé une partie de sa dynamique naturelle lors de sa renaturation, et une nouvelle zone de détente de proximité a été créée pour la population.

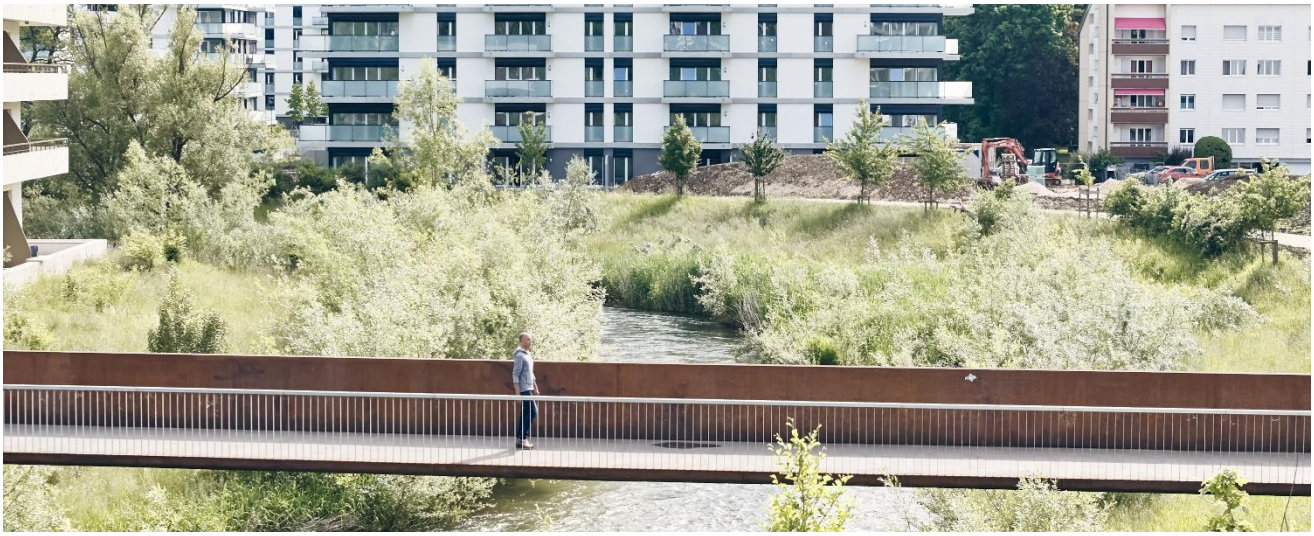

Le quartier Morépont de Delémont (JU). Photo : Tobias Köhler

La ville de Delémont, avec ses quelque 12 000 habitants, est située dans une large vallée non loin du point où la Sorne, venant de l’ouest, se jette dans la Birse, qui coule vers le nord. Normalement, la Sorne est une rivière paisible qui invite à la baignade et à la détente en été. En août 2007 pourtant, elle a débordé massivement, après plusieurs jours de fortes pluies. Le quartier de la gare a été inondé et les dommages se sont chiffrés en dizaines de millions de francs.

À la même époque, la ville prévoyait, dans le cadre d’un concours d’architecture international, le développement d’un important quartier sur plus de 30 000 m^2 le long de la Sorne. Il est rapidement devenu évident que la protection contre les crues et le développement urbain ne pouvaient être réalisés séparément. En 2009, les deux services municipaux concernés ont été regroupés, comme le rappelle Hubert Jaquier, chef du Service de l’urbanisme, de l’environnement et des travaux publics : « La fusion des services était essentielle pour assurer une meilleure cohérence et penser l’urbanisme, le paysage, la biodiversité, les dangers naturels, le cours d’eau, la mobilité et l’espace public ».

Pour améliorer la protection contre les crues et réduire le danger d’inondation, la Sorne avait urgemment besoin de plus d’espace. Hubert Jaquier a pu convaincre le propriétaire du quartier en développement de renoncer, à titre volontaire, à environ un tiers de la superficie prévue. En échange, la ville a permis une densification du

quartier résidentiel restant. Ainsi, la Sorne devrait recevoir jusqu'à trois fois plus d'espace réservé au cours d'eau et retrouver une partie de sa dynamique naturelle. En plus d'espaces verts adjacents, un parc a pu être réalisé, qui est maintenant activement utilisé par la population à des fins de loisirs et de détente. D'ici fin 2024, le quartier écologique sera achevé selon le label « Site 2000 watts », avec environ 350 appartements. Il n'y aura pas de circulation motorisée, et les seules places de parking seront souterraines. En 2025 s'achèvera ainsi le projet « marée basse », commencé il y a quinze ans.

Contribution à la qualité du paysage
L'objectif de qualité 7 de la CPS vise à permettre une plus grande dynamique naturelle.

Au moyen d'une réduction considérable de la surface bâtie et de l'élargissement de plusieurs de ses tronçons, la Sorne gagne en dynamisme et le danger d'inondation est réduit. Les mesures de valorisation des zones riveraines et du lit de la rivière bénéficient à la biodiversité. Enfin, la population jouit de possibilités de loisirs attrayantes grâce à un parc et à des zones riveraines accessibles librement.

Faciliter la qualité du paysage
Le succès du projet a reposé sur une approche intégrée, dans laquelle les aspects du paysage, de la biodiversité, des dangers naturels et du développement urbain ont été traités par le même service. Le processus de concours n'a pas conduit directement à des solutions toutes prêtes, mais il a fourni des impulsions essentielles et a élevé le niveau de la discussion. Pendant l'élaboration du plan directeur communal pour tout le périmètre du cours d'eau qui traverse la ville, un vaste processus participatif a eu lieu et la population a largement approuvé le projet et le crédit-cadre de 15 millions de francs, réparti sur quinze ans, par une majorité de 83 %. Pour le financement, des contributions substantielles ont été apportées par la Confédération et le canton et par un assureur privé. La ville supporte des coûts de 5,5 millions de francs. Enfin, elle peut compter sur un fonds de gestion des eaux alimenté par les communes riveraines pour couvrir l'amortissement des mesures, les intérêts et les travaux d'entretien.

Informations complémentaires
La renaturation de la réserve forestière naturelle Rohrer Schachen à Aarau et la revitalisation du Mölmattenbach à Perles (BE) ou de l'Inn dans la commune de Celerina/Schlarigna (GR) sont d'autres exemples de bonnes pratiques concernant la dynamique naturelle des paysages.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

« La densification du bâti a créé de l'espace pour l'homme et la rivière. » *Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont*
© Tobias Köhler

Objectif 8 : paysages urbains – densifier en visant la qualité et en garantissant des espaces verts

Rues-jardins pour le quartier des Plaines-du-Loup à Lausanne

Le nouveau quartier, malgré une densité de construction élevée, présente une grande proportion de surfaces non imperméabilisées et riches en biodiversité. En tant que « ville éponge », il offre à ses habitants une qualité de vie élevée.

Rue-jardin dans le quartier Plaines-du-Loup de Lausanne (VD). Photo : Jan Ryser

Avec le projet « Métamorphose », lancé en 2007, l'agglomération Lausanne-Morges prévoit de transformer ses villes. L'objectif est de créer un logement durable, un système de transport public efficace, de nouveaux emplois et des infrastructures sportives étendues. Les « Plaines-du-Loup » se trouvent au nord de Lausanne. À la fin de 2024, la première étape d'un écoquartier de 10 hectares comprenant environ 1100 nouveaux logements sera achevée. Il s'agit de l'un des quartiers les plus densément construits de Lausanne.

Le quartier est traversé d'est en ouest par quatre « rues-jardins » individuellement conçues, chacune mesurant environ 200 mètres de long sur 15 à 20 mètres de large. Grâce à une diversité d'arbres, à des chemins variés et à des matériaux sélectionnés, chaque rue possède son caractère propre. Une succession de potagers, de zones de rencontre et de surfaces semi-naturelles répond à différents besoins. Les espaces extérieurs privés présentent également une grande proportion de surfaces non imperméabilisées. « Pour toute la ville de Lausanne, nous visons à atteindre d'ici 2040 un indice de canopée de 30 % », explique l'architecte paysagiste Emmanuel Graz, qui coordonne les différents projets de Lausanne.

Outre les axes verts des rues-jardins, les « trames brunes » et « bleues » sont également importantes pour le nouveau quartier. Emmanuel Graz désigne comme « trames brunes » les sols qui ont une profondeur d'au moins un mètre. Les sols non imperméabilisés absorbent les précipitations et contribuent ainsi à réduire le danger d'inondation. Ils font également partie de l'« infrastructure bleue » qui alimente en eau le quartier et ses arbres.

En tant qu'éléments clés de la « ville éponge », les toits et sols verts ainsi que les bassins de rétention spécialement plantés retiennent autant d'eau que possible dans le quartier et la stockent pour les périodes de sécheresse et de chaleur. « Les jours où l'on considérait l'eau comme un 'déchet' à éliminer sont définitivement révolus », déclare Emmanuel Graz.

La polyvalence est également recherchée s'agissant des activités de loisirs. Ainsi, la cour de récréation de la nouvelle école primaire, accueillant plus de 300 élèves, est directement reliée à la place du quartier et est ouverte aux habitants les week-ends et en dehors des heures d'école en tant que lieu de rencontre. Le Parc du Loup, d'une superficie de 1,7 hectare, invite enfin à une grande variété d'activités physiques.

Contribution à la qualité du paysage
L'objectif de qualité 8 de la CPS est axé sur les paysages urbains. Il demande une densification visant la qualité et la préservation des espaces verts.

Les rues-jardins du quartier Plaines-du-Loup de Lausanne contribuent de manière décisive à la qualité de vie, en particulier de celle du quartier, grâce à leur polyvalence. Elles favorisent l'identification des habitants à leur lieu de vie grâce à une conception individuelle et répondent aux exigences de qualité du paysage en matière de biodiversité, de protection contre les dangers naturels ou d'adaptation aux changements climatiques. Malgré une densité de construction élevée, une grande partie des surfaces restent non imperméabilisées et végétalisées.

Faciliter la qualité du paysage
Pendant la phase de planification et de réalisation d'une dizaine d'années, le quartier Plaines-du-Loup a été un laboratoire de développement extrêmement productif. Alors que la planification était orientée dès le départ vers les directives de la Société à 2000 watts, l'aménagement des espaces extérieurs a dû être coordonné avec 18 maîtres d'ouvrage différents, après l'attribution des contrats de construction. Grâce à la créativité, à la capacité de négociation et à une dose de pragmatisme, des solutions exemplaires ont pu être trouvées.

L'implication de l'expertise dans les domaines de l'architecture paysagère, de la sociologie et de la participation a été un facteur clé de succès.

Informations complémentaires
Le parc comestible de Stephanshorn à Saint-Gall ou le projet de réaménagement « Petit-Bois » à Sierre (VS) sont d'autres exemples intéressants d'amélioration de la qualité des paysages urbains.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

Objectif 9 : paysages périurbains – arrêter la progression du mitage, aménager les franges urbaines

Espaces ouverts et milieux naturels mis en réseau le long du Laveggio

Dans le paysage périurbain du Mendrisiotto, les espaces naturels le long du Laveggio ont fait l'objet d'une valorisation écologique et ont été dédiés à la détente une fois que les lacunes dans le réseau des chemins ont été comblées.

Le Laveggio coule au fond de la vallée du Mendrisiotto (TI). Photo : Jens Scheibe

Le Laveggio prend sa source au point le plus méridional du Tessin, à la frontière avec l'Italie. Il traverse du sud au nord les communes de Stabio, de Mendrisio et de Riva San Vitale où il se jette dans le lac de Lugano. La rivière qui serpentait autrefois à travers un marais est aujourd'hui canalisée ou bétonnée à certains endroits. Dans la partie supérieure du Mendrisiotto, la plaine est densément peuplée et intensivement occupée par des infrastructures de transport, des zones industrielles, des centres commerciaux ou des décharges. Toutefois, elle compte aussi des espaces verts et des milieux proches de l'état naturel de grande valeur écologique.

« Le Mendrisiotto est une très belle région, mais le fond de la vallée a connu, au cours des cinq ou six dernières décennies, un développement fulgurant, un peu chaotique. À travers notre projet et nos actions, nous voulons empêcher que la situation ne s'aggrave », explique Grazia Bianchi de l'association « Cittadini per il territorio ». L'initiative a pour but de créer un parc qui longe le Laveggio sur une dizaine de kilomètres. La première étape a consisté à analyser les valeurs naturelles menacées et à recenser les besoins et les attentes de la population. Sur cette base, des propositions de solutions ont été esquissées.

Un groupe de travail composé de l'association, d'architectes locaux, de communes et du canton a élaboré un projet concret, avec pour objectif de supprimer les barrières dans le fond de la vallée, de créer un chemin ininterrompu le long de la rivière et de relier entre eux les milieux naturels restants.

De nouveaux sentiers ont été tracés, des bancs ont été installés et une passerelle piétonnière a été conçue pour enjamber une voie d'accès à l'autoroute. Depuis son inauguration en octobre 2023, le parc suscite un fort écho. De nombreux promeneurs viennent s'y détendre, les arbres et arbustes nouvellement plantés procurent de l'ombre et limitent les températures maximales de la rivière, pour le plus grand bien des poissons.

Contribution à la qualité du paysage
L'objectif de qualité 9 de la CPS est d'arrêter la progression du mitage dans les paysages périurbains et d'aménager les franges urbaines.

Facilement accessible en mobilité douce, le « Parco del Laveggio » offre à la population des possibilités attrayantes de déplacement et de loisirs de proximité. Des valorisations écologiques ont été réalisées le long de la rivière et un plan d'entretien correspondant a été élaboré. Des volontaires sensibilisent la population au paysage.

Faciliter la qualité du paysage
Les bases du « Parco del Laveggio » ont été élaborées avec l'appui financier de la Confédération dans le cadre d'un projet-modèle pour un développement territorial durable (2014-2018). Sa réalisation sous l'égide d'une association privée est peu ordinaire. L'approche *bottom-up* (approche ascendante) a renforcé le soutien de la population et a incité les communes de la plaine à se rallier au projet. Le canton et la Confédération ont supporté une grande partie des coûts s'élevant à 1,3 million de francs. L'association « Cittadini per il territorio » et les communes ont apporté d'autres contributions. Les cabinets d'architecture participants ont réussi à collecter des fonds supplémentaires grâce au financement participatif et auprès de fondations et d'entreprises.

Par ailleurs, l'association s'oppose aux projets problématiques et collecte des signatures pour sauvegarder les rares surfaces qui ne sont pas bâties.

Une réflexion est d'ores et déjà entamée sur la manière de désigner la catégorie du parc. Le « Parco del Laveggio » correspond le mieux aux critères d'un parc naturel périurbain.

Informations complémentaires
Le parc agro-urbain de Bernex (GE) et un parrainage d'arbres dans la commune de Worb (BE) sont d'autres exemples illustrant comment on peut arrêter la progression du mitage dans les paysages périurbains et aménager des franges urbaines de qualité.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

« Heureusement, le Laveggio coule librement sur de longs tronçons et forme parfois de magnifiques méandres. »
Grazia Bianchi, Cittadini per il territorio
© Jens Scheibe

Objectif 10 : paysages à dominance rurale – accorder la priorité à l'utilisation adaptée au site

Davantage de valeurs naturelles dans le village rural de Stettfurt

Par une simple mesure de valorisation pour plus de biodiversité en zone urbanisée, la commune thurgovienne de Stettfurt s'engage en faveur de la qualité de son paysage. Le canton soutient les projets allant dans ce sens grâce au programme « Vorteil naturnah » (l'avantage de la nature) qui réunit plus de 20 communes.

Valorisation écologique dans la commune de Stettfurt (TG). Photo : Jan Ryser

Village jadis agricole et viticole, Stettfurt est devenu une cité dortoir à dominance rurale. Rainer Borcherding, conseiller municipal et architecte, se souvient du site construit marqué par de vastes espaces verts et extérieurs pauvres en espèces et entretenus de manière conventionnelle qui se sont étendus au fil de cette évolution. Il s'intéresse depuis longtemps à l'horticulture proche de l'état naturel, pour son plaisir personnel. Après que le canton de Thurgovie a lancé en 2018 l'initiative « Vorteil naturnah », il a réussi à convaincre le conseil municipal de Stettfurt de s'engager pour plus de biodiversité en zone urbanisée. « L'initiative nous a montré comment, par des moyens simples, on peut aménager des surfaces proches de l'état naturel. Nous avons alors été l'une des premières communes à participer au programme », se rappelle Rainer Borcherding.

L'initiative propose aux communes une marche à suivre concrète, axée sur la pratique, pour créer des espaces extérieurs et des surfaces libres riches en espèces. Le canton de Thurgovie soutient financièrement les communes intéressées dans les phases de planification et de conception, et leur prodigue des conseils techniques.

La commune de Stettfurt a commencé par identifier les surfaces d'habitat sur lesquelles pouvaient être plantées des espèces indigènes et qui pouvaient être gérées dans le respect de la nature. Elle a ensuite élaboré un plan de mesures. Des horticulteurs locaux ont exécuté les travaux et entretiennent désormais les espaces verts. Un planificateur spécialisé a assuré leur formation et leur accompagnement. « Nous avons à notre actif de nombreuses petites

réussites. Cela nous motive à continuer », se réjouit Rainer Borcherding. Le conseil municipal discute actuellement de la manière dont la biodiversité peut être favorisée également dans les jardins privés et sur la surface exploitée de manière intensive par l'agriculture.

Contribution à la qualité du paysage
L'objectif de qualité 10 de la CPS se concentre sur les paysages à dominance rurale. Il exige entre autres que les qualités paysagères caractéristiques, avec leurs valeurs naturelles, culturelles et architecturales, soient entretenues et valorisées.

La commune de Stettfurt attache une grande importance aux constructions typiquement locales et bien intégrées, et veille à sélectionner des espèces indigènes adaptées à la station pour aménager les espaces extérieurs. Les espaces verts et ouverts publics contribuent à la qualité paysagère de la zone urbanisée. Ils sont déterminants pour la biodiversité, la qualité de séjour, la santé et la qualité de vie en général.

Faciliter la qualité du paysage
Les communes jouissent d'une certaine liberté leur permettant d'améliorer la qualité du paysage en optant pour la valorisation écologique des surfaces publiques. Le règlement de construction peut aussi imposer des prescriptions contraignantes concernant les aménagements extérieurs. Les plans soumis par les maîtres d'ouvrage sont évalués selon ces critères.

Même dans le cadre de projets d'ordre supérieur, les communes peuvent intégrer des éléments visant à favoriser la biodiversité et la qualité du paysage et à sensibiliser régulièrement la population. Pour ce faire, l'OFEV a formulé à l'intention des cantons et des communes des dispositions de référence qui peuvent être reprises telles quelles ou adaptées aux conditions locales.

Les concepts pour les espaces verts et ouverts servent à garantir et à préserver les surfaces. Les communes peuvent consigner des exigences relatives à l'aménagement de ces espaces dans le plan d'affectation ou dans les plans d'affectation spéciaux, et imposer que ces dernières soient respectées dans le cadre des projets de construction. Il revient à la commune d'aménager les espaces publics tels que les places, les parcs, les aires de jeux et les installations sportives en fonction des besoins.

Informations complémentaires
Les gestes architecturaux qui ont permis de valoriser le caractère du village tessinois de Monte (Valle di Muggio) sont un autre exemple inspirant de promotion de la qualité du paysage dans des communes rurales.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

Objectif 11 : paysages de haute montagne – conserver le caractère naturel

Attachement à la vallée de Baltschieder

La vallée de Baltschieder se niche entre les vallées du Rhône et de Lötschen. C'est l'une des rares vallées alpines sans routes ni installations. Une commission composée de représentants des communes, de deux organisations de protection et du canton veille sur le paysage varié et fortement porteur d'identité, qui s'étend jusqu'à la zone de haute montagne.

Paysages de haute montagne dans la vallée de Baltschieder (VS). *Photo :* Whgler/*Wikimedia*

La vallée de Baltschieder est surplombée par le Bietschhorn qui culmine à 3934 m. La fonte du glacier détache de gros compartiments rocheux dans la partie supérieure de la vallée, tandis qu'une végétation pionnière et alluviale alpine se développe au pied du glacier. Très précieuses pour la biodiversité, certaines parcelles bénéficient d'une protection en tant que zones alluviales d'importance nationale. Le paysage rural accolé est caractérisé par les alpages. Dans le milieu et le bas de la vallée, ce sont les forêts de mélèzes et les forêts mixtes qui dominent. Le vaste réseau de canaux (appelés bisses) de la vallée de Baltschieder apporte une contribution essentielle à l'agriculture de la rampe sud du Lötschberg, qui subit une très forte sécheresse. Le système d'irrigation traditionnel, les habitats alpins ainsi que les chapelles, les calvaires et les croisées de chemins témoignent de la grande importance culturelle et historique de la vallée.

« Cette vallée est chère à notre cœur », explique René Abgottspon, président de la Commission du Baltschiedertal. Celle-ci se compose des présidents des communes valaisannes de Baltschieder, d'Eggerberg, de Mund (aujourd'hui Naters) et d'Ausserberg (depuis 1994), ainsi que d'un représentant de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), de Pro Natura Valais et du canton du Valais. La Commission du Baltschiedertal a été créée en 1986, date de l'entrée en vigueur d'un contrat de protection régulièrement renouvelé depuis. Au début des années 1980, il avait été envisagé de retenir la rivière Baltschiederbach pour une centrale. À cette même époque, on a pris conscience de la grande valeur paysagère de la vallée qui figure depuis 1984 dans l'IFP et est inscrite depuis 2001 au patrimoine de l'UNESCO (Alpes suisses Jungfrau-Aletsch). À la majorité, la

population locale a décidé de ne pas donner suite au projet de construction et de se prononcer en faveur de la préservation de la vallée, un des derniers sites suisses à n'être ni desservis par une route ni modifiés par une installation technique. « La Commission du Baltschiedertal a accompli sa mission de manière très pragmatique, en s'appuyant sur le contrat de protection de huit pages seulement », explique Karina Liechti au nom de la SL-FP.

Contribution à la qualité du paysage
L'objectif de qualité 11 de la CPS est axé sur les paysages de haute montagne et sur la conservation de leur caractère naturel.

La vallée de Baltschieder est marquée par des processus naturels : dynamique alluviale des marges proglaciaires, avalanches, glissements de terrain et chutes de pierres. Après les mois d'hiver, le réseau de chemins doit être régulièrement remis en état. Ainsi, une exploitation extensive de l'économie alpestre demeure possible et l'accessibilité de la cabane Baltschiederklause du Club Alpin Suisse est garantie. Par ailleurs, l'entretien des bisses et des sentiers qui les longent contribue largement à la viabilité du paysage.

Faciliter la qualité du paysage
Le contrat de protection et la commission veillant sur son exécution sont nés des discussions entre les communes et deux organisations locales de protection de la nature. L'abandon du projet de construction de la centrale a été récompensé par de fameuses indemnités versées par des fondations privées (toutefois modestes par rapport à la redevance hydraulique escomptée).

L'ordonnance sur la compensation des pertes subies dans l'utilisation de la force hydraulique (OCFH) autorise aussi la Confédération à indemniser partiellement les collectivités qui renoncent à l'utilisation de la force hydraulique dans une réserve naturelle ou une zone de protection du paysage d'intérêt national. L'OCFH s'applique à la vallée de Baltschieder.

Informations complémentaires
Un autre exemple inspirant de conservation du caractère naturel de l'évolution des paysages de haute montagne est l'engagement en faveur du haut Plateau de la Greina qui relie les cantons du Tessin et des Grisons.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

Objectif 12 : paysages utilisés principalement par l'agriculture – conserver les terres agricoles et en accroître la qualité écologique

Un pommier pour chaque entrée à l'école

À Wenslingen, dans le canton de Bâle-Campagne, chaque nouvel élève de l'école enfantine plante son propre pommier ou poirier. La commune et un particulier ont chacun mis une parcelle à disposition pour ce verger des écoliers.

Récolte de pommes dans le verger des écoliers de la commune de Wenslingen (BL). Photo : Regula Waldner

Dans la région bâloise, les arbres fruitiers haute-tige jouent traditionnellement un rôle majeur. À l'origine, les vergers alternaient avec les champs ou étaient associés à ceux-ci. Alors que l'importance économique des vergers haute-tige a fortement diminué, leur valeur n'a cessé de croître pour le paysage et pour l'écologie. Les arbres structurent le paysage agricole, les oiseaux couvent dans les cavités des arbres et des insectes trouvent de la nourriture dans l'écorce ou dans les branches mortes des vieux arbres.

Dans la commune de Wenslingen, au cœur du Jura tabulaire de la région bâloise et du Fricktal (objet de l'IFP), chaque nouvel élève de l'école enfantine plante son propre pommier ou poirier dans le cadre du programme scolaire. Les enfants observent la croissance de leur arbre, participent aux travaux d'entretien et aident à récolter les fruits et à faire des rondelles de pommes ou du jus. « Ce sont déjà une centaine d'arbres qui ont pu être plantés sur une prairie extensive », explique Regula Waldner, présidente de l'association locale de protection de la nature et des oiseaux (Natur- und Vogelschutzverein Wenslingen) et co-initiatrice du projet.

La surface en question est l'ancien « terrain des professeurs », propriété de la commune municipale. Tandis que le verger risquait de se retrouver à l'étroit, un particulier a fait don d'une bande contiguë. Dès qu'un écolier passe au niveau secondaire, le parrainage d'arbres cesse automatiquement. Néanmoins, il peut être prolongé, sur une base volontaire, à condition de participer aux frais d'entretien. Les paiements directs agricoles et les dons de particuliers sont d'autres contributions au financement.

Contribution à la qualité du paysage

L'objectif de qualité 12 de la CPS concerne les paysages utilisés principalement par l'agriculture. Il consiste à conserver les terres agricoles et à en accroître la qualité écologique.

À Wenslingen, le projet pédagogique crée de nouvelles surfaces réservées aux fruitiers haute-tige d'une grande valeur écologique, avec des prairies florales. Il assure le maintien de ces milieux naturels grâce à des parrainages volontaires. La réussite étant visible par tous, la prise de conscience de la valeur de ces paysages agricoles est grandissante et les gens peuvent s'identifier à leur environnement.

Faciliter la qualité du paysage

La sauvegarde des terres agricoles fait partie des tâches prioritaires de l'aménagement du territoire. Aux échelons de la Confédération et des cantons, cela se traduit notamment par les surfaces d'assolement et par le plan directeur. S'agissant des constructions en dehors des zones à bâtir, il est essentiel que les permis soient accordés avec une certaine retenue. Avec les plans directeurs et les plans d'affectation communaux (règlement de construction, plan de zones, plan d'affectation spécial), les communes sont tenues de renforcer le développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti.

La valorisation écologique des terres agricoles requiert un financement. À cet égard, les paiements directs pour les prestations en faveur de l'agriculture et de la biodiversité, mais aussi les projets de développement régional sont importants.

Informations complémentaires

Le projet « Biodiversität im Melerfeld », dans la commune de Möhlin (AG), avec sa collaboration exemplaire entre des familles paysannes et des associations de protection de la nature, ainsi que la conservation de la campagne genevoise à Céligny où agriculture, détente et diversité biologique sont mises sur un pied d'égalité constituent d'autres exemples de bonnes pratiques pour préserver et valoriser les terres agricoles dans des paysages utilisés par l'agriculture.

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

Objectif 13 : paysages marqués par le tourisme – conserver et valoriser les qualités paysagères, architecturales et culturelles

Nouvelles remontées mécaniques pour Flims

Le paysage de montagne de Flims-Laax est une valeur centrale pour le tourisme. Pour élargir l'accès au Haut lieu tectonique Sardona, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, une solution, bénéfique également pour le paysage, a été élaborée dans le cadre d'un processus de planification minutieux.

Segnesboden inférieur (GR) avec la cabane de Segnes et la nouvelle station d'altitude du FlemXpress. Photo : Cassons AG

Il y a une quinzaine d'années, la société Weisse Arena AG avait entrepris des travaux pour desservir le magnifique paysage du Haut lieu tectonique Sardona à partir de Flims. Le but était que les nouvelles remontées mécaniques contribuent à l'attrait du site touristique, quelle que soit la saison. « Le paysage unique doit être mis en valeur sans le solliciter trop fortement », explique le président du conseil d'administration Reto Gurtner.

Flims détient une participation de 45 % dans la société qui planifie et construit les nouvelles remontées. La construction d'installations à câbles est autorisée par la Confédération. La procédure d'approbation des plans prévoit entre autres le contrôle du respect des dispositions sur l'aménagement du territoire et la protection du paysage. L'office cantonal de la nature et de l'environnement a requis des mesures visant à intégrer au mieux le projet dans le paysage et à préserver les milieux naturels environnants. Des mesures de remplacement ont aussi été définies. Pour Martin Hug, président de la commune de Flims, il était clair qu'un échange préalable et assidu avec les organisations de protection de l'environnement était primordial. « Ce sont les avocats de la nature. Le projet doit non seulement satisfaire aux exigences de la population locale, des visiteurs et de l'exploitant, mais aussi atteindre les objectifs de protection de la nature et du paysage. » Résultat de la collaboration étroite et continue avec les organisations de protection de l'environnement : les nouvelles remontées mécaniques ont pu être réduites à un faible nombre d'installations. Des bâtiments existants sont conservés en vue de leur transformation.

Les emplacements des nouvelles stations ont été choisis avec soin, parfois sous terre, pour une parfaite intégration dans le paysage. Pour les constructions nouvelles, des ressources disponibles sur place, telles que du bois et de la pierre, ont été utilisées. « Nous avons trouvé une solution qui permet à la nature de renaître malgré l'exploitation touristique », se réjouit Raimund Rodewald de la SL-FP. Les infrastructures sont regroupées dans un couloir afin que la zone vers le rocher de Flims demeure un espace naturel. Ainsi, le rapport entre les espaces desservis et non desservis est équilibré.

Contribution à la qualité du paysage
L'objectif de qualité 13 de la CPS s'applique aux paysages marqués par le tourisme. Les atteintes à la qualité paysagère et aux milieux naturels doivent être minimisées, l'utilisation touristique doit être concentrée sur le plan spatial et les espaces non desservis doivent être respectés. Les qualités paysagères, architecturales et culturelles élevées doivent jouer un rôle dans l'attrait et la performance de la place touristique suisse.

Les nouvelles remontées mécaniques de Flims ont été construites en veillant à réutiliser l'existant et à installer le moins possible d'infrastructures. Une planification minutieuse a permis de regrouper les remontées mécaniques. Commune responsable du Haut lieu tectonique Sardona, classé au patrimoine mondial, Flims est attachée à une desserte respectueuse de ce paysage montagneux exceptionnel.

Faciliter la qualité du paysage
La préservation et la mise en valeur de la qualité paysagère sont un élément essentiel de la stratégie touristique de la Confédération. Autorité responsable des concessions et des autorisations pour les installations à câbles, elle s'assure du respect des prescriptions sur la protection de la nature et du paysage. Les communes peuvent participer activement aux travaux de planification. Il leur incombe aussi d'établir les plans d'affectation et de statuer sur les crédits de construction accordés aux infrastructures touristiques, aux côtés des investisseurs privés.

Dans le cadre de la Nouvelle politique régionale, la Confédération et les cantons peuvent, par des contributions financières notamment, améliorer la qualité du paysage dans les régions de montagne, le milieu rural en général et les zones frontalières. Il en va de même pour le programme « Innotour », qui favorise l'innovation et la coopération dans le secteur touristique.

Informations complémentaires
D'autres bons exemples de développement de qualité des paysages touristiques sont l'hôtel de village « Poort a Poort » à Grengiols (parc paysager de la vallée de Binn) ou la société des remontées mécaniques du Toggenbourg et son engagement en faveur de la culture du bâti sur le Chäserrugg (SG).

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.

« La collaboration avec les associations de protection de l'environnement est un réel atout pour ce paysage de montagne exceptionnel. » *Martin Hug, président de la commune de Flims*
© MAD

« Une bonne solution pour le paysage et pour l'habitat de la faune sauvage. »
Raimund Rodewald, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
© KEYSTONE, Gaetan Bally

Objectif 14 : paysages remarquables – valoriser l'identité régionale du paysage

Une allée d'arbres pour le site marécageux de Bellelay

Dans le Jura bernois, les allées d'arbres relient les tourbières centrales du site marécageux de Bellelay à l'ancienne abbaye et à d'autres éléments du paysage. Le long d'une voie de circulation historique, 45 arbres d'alignement ont été remplacés.

Allée d'arbres régénérée dans la combe de Bellelay (BE). Photo : Jan Ryser

Le site marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale de Bellelay se trouve dans une cuvette profonde à environ 950 m d'altitude, à proximité des Franches-Montagnes. Le centre de ce paysage est constitué de différents milieux marécageux – tourbières, marais de transition, pelouses et prairies humides. Dans l'étang entouré d'un bas-marais à « La Noz », les moines de l'abbaye voisine de Bellelay élevaient des poissons. Cependant, le monastère a été supprimé en 1797 et les bâtiments ont depuis été utilisés à diverses fins, dernièrement comme clinique psychiatrique.

Depuis le XIV^{e} siècle, une route part de Berne et passe par Bellelay pour aller à Porrentruy et ensuite en France. Le tracé, documenté dans l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse, traverse la combe de Bellelay. En guise de protection contre le vent et le soleil, cette route était bordée d'arbres de chaque côté, formant ainsi une allée. La comparaison avec des images aériennes historiques montre que bon nombre de ces arbres ont disparu au cours des 100 dernières années. Il s'est révélé que nombre des arbres encore présents étaient atrophiés et que certains constituaient des essences, atypiques.

Les arbres qui bordent la route entre l'abbaye et la Rouge Eau sont en grande partie situés sur les terres de la famille Koller. L'agriculteur et ornithologue amateur Romain Koller s'est soucié de la dégradation de l'allée vénérable, et s'est adressé à la commune de Saicourt, à laquelle appartient Bellelay. Sa demande a rencontré

l'écho favorable du conseil municipal, notamment de l'un de ses membres, Pierre Mosimann. Cet aménagiste à la retraite a élaboré un projet de régénération de l'allée et obtenu le financement des coûts d'environ 55 000 francs auprès de l'assemblée communale – une somme considérable pour la commune qui compte à peine 620 habitants. L'abattage et la plantation de 44 arbres d'alignement ont été réalisés sous la forme d'un projet de construction. « Ainsi, toutes les parties ont eu l'occasion de participer et de s'exprimer », explique Pierre Mosimann. Pour lui, en tant que vice-président de la Fondation de l'Abbaye de Bellelay, un paysage proche de l'état naturel est un facteur essentiel s'agissant de l'utilisation future du vaste complexe. En 2022, la clinique psychiatrique a déménagé à Moutier.

Contribution à la qualité du paysage

L'objectif de qualité 14 de la CPS exige que le caractère régional des paysages exceptionnels soit valorisé. Pour le site marécageux d'importance nationale de Bellelay, les allées d'arbres typiques sont des éléments de liaison importants entre les hauts-marais dominant au centre de la cuvette et les utilisations historiques situées aux alentours. De plus, les rangées d'arbres servent d'habitat à l'avifaune et fonctionnent comme éléments de mise en réseau écologique pour les petits mammifères.

Faciliter la qualité du paysage

Dès le départ, la commune de Saicourt a coordonné la régénération de l'allée avec les propriétaires fonciers. La réalisation du projet au moyen d'une demande de permis de construire a donné l'occasion à toutes les autorités et organisations de participer et de prendre position. La commune a elle-même financé le projet, mais a finalement pu se faire rembourser près de la moitié des fonds par la Confédération, le canton (Fonds Suisse pour le Paysage et Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne) et Pro Natura Jura bernois. Les cantons accordent des contributions financières pour des projets dans le domaine du paysage sur la base des conventions-programmes conclues avec la Confédération. Des contributions des pouvoirs publics sont également possibles dans le cadre du développement régional, de l'aménagement du territoire, des revitalisations ainsi que des projets agricoles et forestiers.

Informations complémentaires

Un autre bon exemple de valorisation dans un paysage remarquable est la canalisation des visiteurs dans le paysage rural du Fürstenland thurgovien autour du marais de Hudelmoos (objet de l'IFP).

Vous trouverez les liens vers les exemples et les instruments de soutien sur *www.bafu.admin.ch/exemples-cps*.